

de quelqu'une de ces mesures d'économie, au nombre desquelles devra compter, je pense, l'abolition de l'emploi d'agent général, économie demandée à grands cris et à laquelle on a été contraint de consentir.

Le gouvernement a le mérite d'avoir mis fin à ce gaspillage, mais il ne doit pas avoir oublié qu'il en a été la première cause.

Lors de la nomination de cet officier, je crois que de ce côté de la Chambre, plusieurs ont prédit quel en serait le résultat, et moi même, de la place que j'occupe en ce moment, j'ai pu dire que cette agence générale ne serait pas de longue durée. Cette charge n'existe plus, mais je ne suis nullement certain si c'est par raison d'économie qu'elle a été abolie.

Nous savons presque directement de celui qui occupait cet emploi, c'est-à-dire par un journal de Londres, dont les colonnes lui sont ouvertes, que cette abolition est le fait d'une conjuration diabolique des ultramontains du Canada, qui, par haine, sont adverses à tous les Anglais, Irlandais ou Ecossais protestants (je ne suis pas sûr s'il n'en dit pas autant de ceux de ces races qui sont catholiques) et cela bien que son honorable ami le premier ministre, qui est aussi le mien, l'ait soutenu dans cet emploi autant qu'il a pu, ce qui n'est pas peu dire, car nous savons tous avec quelle tenacité il soutient ses amis, voire même quand ils ont tort.

Si pour cette économie nous devons remercier le gouvernement, il nous est tout-à-fait impossible d'applaudir les motifs auxquels son ex-employé attribue sa démission.

Il est aussi une autre économie que l'on fera et dont la gauche aura le mérite, car elle a été suggérée par elle, à la dernière session, quand le bill relatif à l'inauguration du gouvernement du Nord-Ouest a été présenté. J'ai dit alors que tant que la population de cette province ne serait pas plus considérable, le gouverneur constitutionnel de Manitoba pourra suffire à son administration.

Comme gouverneur constitutionnel de Manitoba il a peu à faire, et comme ce fonctionnaire aime, dit-on, le travail, il pourrait très bien utiliser ses loisirs, qui sont nombreux, à l'administration des affaires du Nord-Ouest;

mais mon honorable ami le premier ministre, avec le ton tranchant qui lui est ordinaire, a déclaré qu'il était de nécessité absolue que ce gouvernement fut établi sans retard et que son siège fut choisi loin de Winnipeg et de l'influence de cette localité. Je fus alors contraint de garder le silence bien que non convaincu de cette nécessité, et le projet fut adopté; mais le gouvernement reste encore à établir.

Je me plais à dire que le calme examen de la question que mon honorable ami a dû faire après la prorogation lui a démontré qu'il n'y avait pas autant d'urgence qu'il le croyait d'abord de nommer un deuxième gouverneur.

Dans tous les cas, il n'y a pas eu de nomination à ce poste, et comme nous n'avons aucune plainte à ce sujet du Nord-Ouest, et que ce retard nous a évité une dépense considérable, j'ai lieu de croire que l'honorable Premier saura nous l'éviter toujours, en restant dans la remarquable inactivité où il s'est jusqu'ici tenu à l'égard de ce gouvernement.

Il nous est aussi annoncé que la correspondance, les rapports et autres documents sur la construction du chemin de fer du Pacifique vont être mis devant la Chambre, et tous, je le pense, seront heureux de pouvoir connaître et apprécier les renseignements qu'ils renferment.

Dans le discours, cependant, je ne vois rien qui fasse connaître—et c'est là, je dois le dire, une grave omission—ce qu'entend faire le gouvernement à l'égard de cette colossale entreprise.

Il n'en est rien dit, mais je suppose que l'on sera prêt à nous renseigner à cet égard quand seront données les explications du ministère—et j'espère qu'elles ne se feront pas trop attendre—sur la nécessité dans laquelle il s'est trouvé de s'adjoindre mes honorables amis le ministre de la Justice et le président du Conseil. Il est probable qu'alors nous saurons comment s'est réglé le différend entre le premier ministre et le ministre de la Justice sur cet important sujet.

Espérons de même qu'il nous renseignera sur sa politique future.

Le dernier paragraphe du discours—lequel a trait à la demande de meilleures conditions pour Manitoba—nous fait entrevoir que les membres de la